



ATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/33/L.40
22 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 35 de l'ordre du jour

APPLICATION DES CONCLUSIONS DE LA PREMIERE CONFERENCE DES PARTIES
CHARGEE DE L'EXAMEN DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES ET CREATION D'UN COMITE PREPARATOIRE POUR LA DEUXIEME
CONFERENCE

Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique,
Bulgarie, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande,
Hongrie, Iran, Italie, Japon, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Pays-Bas,
Pérou, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et
Venezuela : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2373 (XXII) du 12 juin 1968 relative au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Notant les dispositions du paragraphe 3 de l'article VIII de ce traité concernant la tenue de conférences d'examen successives,

Notant que dans le Document final de la première Conférence d'examen tenue à Genève du 5 au 30 mai 1975 une majorité des Etats parties au Traité a proposé aux gouvernements dépositaires de convoquer une deuxième Conférence en 1980,

Rappelant sa résolution 31/75 du 10 décembre 1976, par laquelle elle a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session une question intitulée "Application des conclusions de la première Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un Comité préparatoire pour la deuxième Conférence",

1. Note qu'à la suite de consultations appropriées il a été créé un Comité préparatoire composé de parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui siègent au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou qui sont représentées au Comité du désarmement;

2. Prie le Secrétaire général de fournir l'assistance voulue et d'assurer les services, y compris l'établissement de comptes rendus analytiques, qui pourraient être requis pour la Conférence d'examen et sa préparation.
